

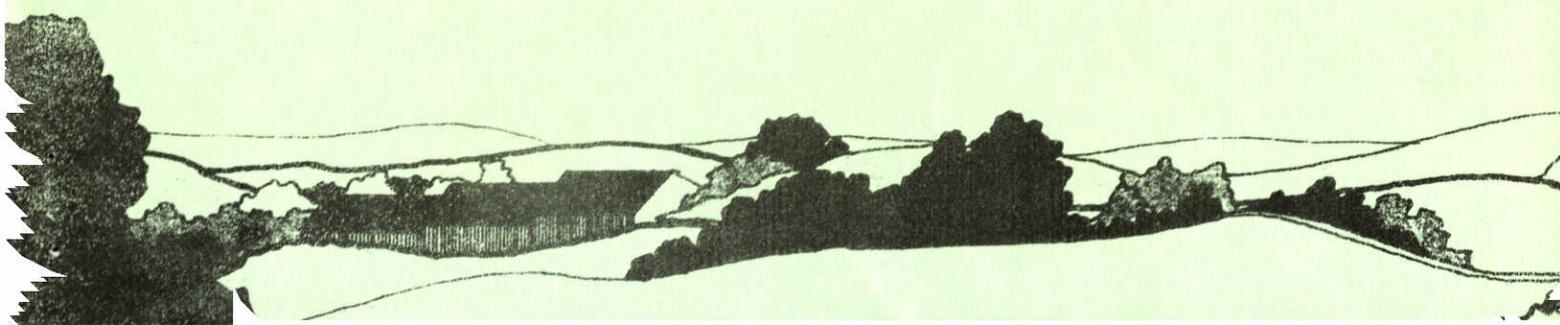
# VIVRE A PLOUZANE

BULLETIN MUNICIPAL

N° 3

DECEMBRE 77

SOMMAIRE :

- EDITORIAL de Monsieur MELENNEC, maire
  - FINANCES : Les Impôts Locaux
  - URBANISME : Vivre et circuler à Plouzané
  - ENSEIGNEMENT : d'une école à l'autre
  - ANIMATION COMMUNALE :
    - Ecole de Musique,
    - Travaux locaux au Bourg,
    - Equipement,
    - Plantation Trémafidic,
    - Planning d'utilisation du gymnase,
  - AFFAIRES SOCIALES :
    - Commission municipale,
    - Commission extra-municipale,
    - Bureau d'Aide Sociale,
    - Service Aide Ménagère,
    - Cours de Secourisme,
    - Prévention Incendie,
    - Garde des Enfants,
    - Consultation des nourrissons,
    - Centre Social de Kérourien,
    - Association Syndicale des Familles,
    - Association locale de l'aide à domicile en milieu rural,
    - Vie Libre,
    - Association des Veuves Civiles,
    - Association des Infirmes Moteurs et Cérébraux.
  - AVIS DIVERS
  - TRIBUNE LIBRE : Réflexion sur la guerre d'Algérie.
- 
- 



Ce n'est ni le hasard ni la simple raison qui auront fait que ce bulletin soit consacré aux "Affaires Sociales" mais plutôt un sentiment plus profond qui fait coïncider en nous la joie de Noël et les espoirs du Nouvel An avec le désir de les vouloir partagés. Sans être pour autant naïfs, beaucoup sentiront "passer", au cours des rencontres que provoque cette période, l'amitié et la compréhension, dispositions intérieures propices à une réflexion sur l'essentiel.

Les multiples aspects de ce que l'on nomme "Affaire Sociale" sont difficiles à cerner. Ces mots, sans doute, peu appropriés, nous parlent aujourd'hui d'une longue chaîne de solidarité et d'une lutte pour que les hommes et les femmes s'aperçoivent que c'est toute la vie qui compte.

- Ces handicapés qui ont à nous dire leur droit à participer au travail dans la cité.

- Les anciens qui apportent leur expérience de la vie, quelquefois leur jeunesse de coeur.

- Les militants des quartiers, du syndicalisme familial encore naissant, mais dont l'importance est dores et déjà à retenir.

- Les Aides Familiales et Ménagères.

- Les membres du Bureau d'Aide Sociale et tous ceux, organisés ou isolés, qui savent regarder un peu autour d'eux et agir avec le souci direct des personnes.

Reste la responsabilité publique et donc politique qui doit tendre à organiser la solidarité et pour cela transformer les structures de notre Société afin qu'il y ait moins d'assistance et plus de droits.

Aussi, à l'aube du Nouvel An, j'adresse à chacun et chacune d'entre vous, mes meilleurs vœux de bonheur et de santé pour qu'ensemble nous fassions de 1978

*une bonne année*

*J. Hélinée*

*Maire de Plazané.*

## LES IMPOTS LOCAUX : UNE MAUVAISE REPARTITION

---

Le système d'impôts locaux appliqué depuis le 1er janvier 1974 est issu de l'ordonnance du 7 Janvier 1959 qui avait posé le principe d'une réforme ; celle-ci n'a pas bouleversé fondamentalement le système d'impôts locaux ; aussi aujourd'hui beaucoup d'élus locaux réclament une réforme fondamentale.

Le système actuel est injuste : il favorise les communes industrialisées au détriment des communes dortoirs. Cette industrialisation est souvent due à une certaine situation géographique, situation qui ne met pas toutes les communes sur le même pied d'égalité. Dans la région brestoise par exemple, les communes de l'Est sont favorisées (voies d'accès plus rapide, chemins de fer) ; alors que la moyenne des recettes de la taxe professionnelle représente en 1977 41,36 % pour toutes les communes de la C.U.B., elle ne représente que 15 % pour PLOUZANE.

Le gouvernement, en votant les lois régissant les Communautés Urbaines, avait la possibilité de rétablir à ce niveau l'équilibre en leur permettant par exemple de percevoir la totalité de la taxe professionnelle et en redistribuant aux communes un pourcentage en fonction du nombre d'habitants. Cela aurait évité les anomalies actuelles :

Les zones industrialisées sont du ressort de la Communauté Urbaine. Celle-ci en a créé une très importante sur le territoire de GOUESNOU (Kergaradec) par exemple, et actuellement c'est la commune qui en tire le principal profit (à GOUESNOU, la taxe professionnelle représente 62 % des recettes). Le gouvernement est pourtant au courant de ce problème (O. GUICHARD en parle dans son rapport d'octobre 1976).

Il faut donc revoir profondément la répartition de la fiscalité entre l'Etat et les collectivités locales, ce qui pourrait se faire de la manière suivante :

- Remplacement progressif de la taxe d'habitation par des centimes additionnels à l'impôt sur le revenu ;
- Aménagement des bases d'imposition de la taxe professionnelle en vue de favoriser les créations d'emplois (actuellement le prélèvement de 1/5 des salaires bloque ces créations) ;
- Attribution automatique d'une part accrue du produit de la fiscalité nationale ;
- Remboursement aux Communes de la T.V.A. qu'elles paient sur leurs travaux d'équipement et leurs achats ;
- Une plus grande part des fonds collectés par les Caisses d'Epargne serait affectée au financement des équipements collectifs ;
- Remplacement du système actuel des subventions (V.R.T.S.) par un système qui corrigerait effectivement les inégalités de ressources entre les communes.

## URBANISME

### Vivre et circuler à PLOUZANE

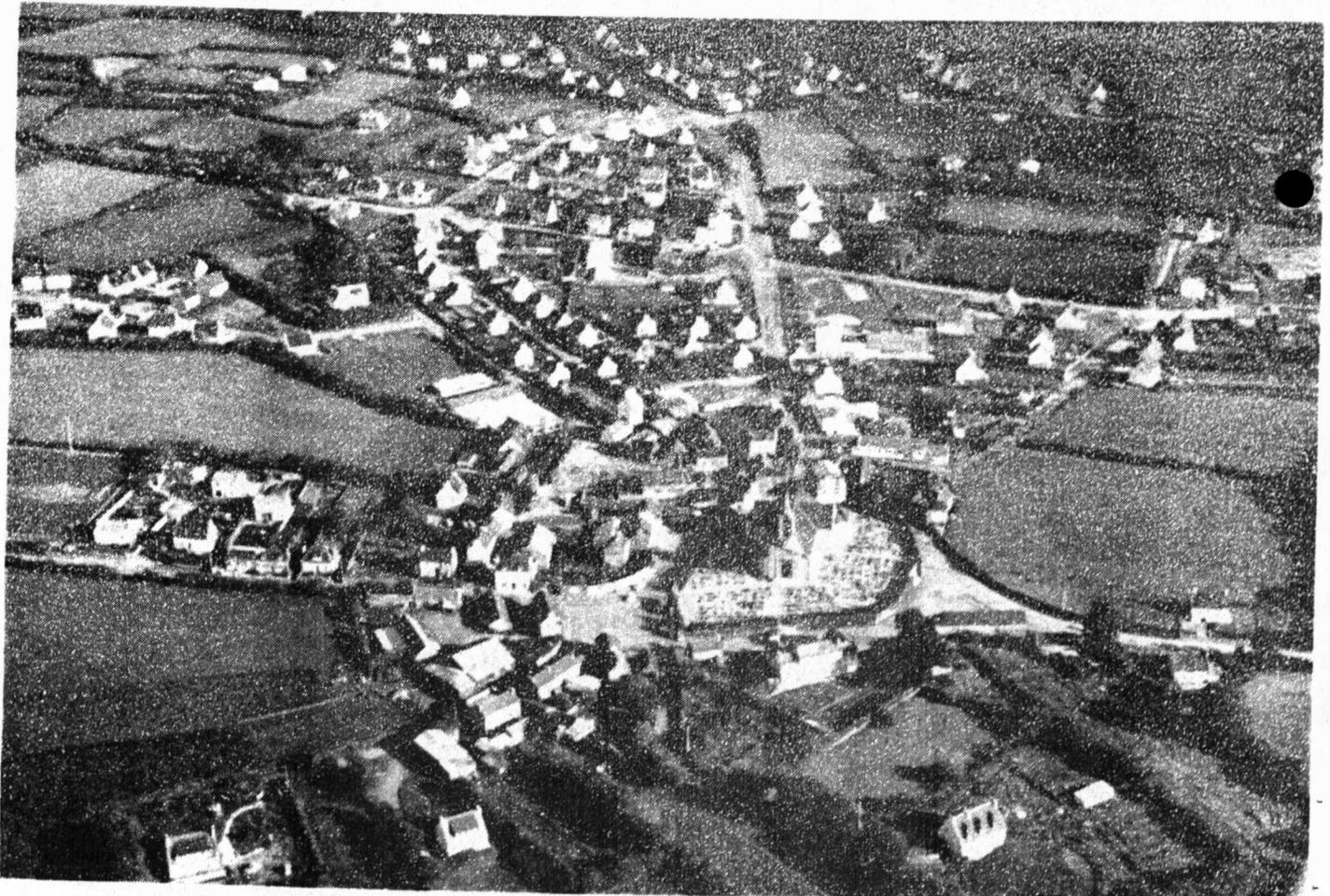
Dans notre monde en voie d'urbanisation rapide, le phénomène urbain est devenu l'une des préoccupations dominantes et PLOUZANE n'échappe pas à la règle.

L'agglomération brestoise étant organisée en Communauté Urbaine, il s'y produit un développement rapide presque exclusivement résidentiel vers l'Ouest.

Le caractère tripolaire de notre cité et son urbanisation anarchique nous posent des problèmes complexes.

Nous allons devoir repenser l'implantation des activités artisanales, ceci ne peut se concevoir que dans le cadre de l'évolution du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la Communauté Urbaine de BREST.

Les importants projets concernant PLOUZANE dans les années à venir seront les déviations sud de la Trinité et de la Z.A.C. ; celles-ci vont modifier dans une large mesure la circulation locale.



Si l'étude du premier projet est bien avancé, celle du deuxième nous a permis d'apporter des modifications sensibles à l'organisation du Centre-Vie de la Z.A.C.

Dans les principales actions engagées, nous noterons :

- le démarrage de l'Ecole de Coat Edern,
- la rue de Bretagne joignant le lotissement des Genêts à la rue des Myosotis,
- l'étude d'une piste cyclable de la Trinité au Bourg,
- l'étude de la continuité de la piste piétonne de la Trinité C.D. 789 et de Kérallan.
- l'étude d'un parking à la Trinité, face à l'Ecole Publique dont la réalisation est prévue au printemps 1978, ainsi que l'étude d'un plan de circulation au Bourg.
- la mise en fonction du bureau de poste de Kroaz-Saliou, les démarches sont en cours pour obtenir un bureau de plein exercice, ceci dépendra en partie de la fréquentation donc, n'hésitez pas à y faire vos opérations postales.
- la recherche de financement pour la réalisation d'un Centre Social et de l'agrandissement de la Salle COSEC est en cours.
- l'étude d'un nouveau tracé de la route du petit dellec qui sera certainement pris en compte dans le prochain budget.
- l'accélération de l'implantation du "SUROI".
- la remise en état du lotissement de Kérascoët qui est en voie d'achèvement.
- la mise en place de cabines téléphoniques à Kérallan et à Kéramazé.
- l'aboutissement du volumineux dossier de l'assainissement qui, loin de donner une entière satisfaction a tout de même permis d'obtenir des rabais et des aménagements de paiements non négligeables.
- l'étude du plan vert.
- la réalisation d'une aire de pétanque au Gonio ainsi que la pose de bordures de trottoirs.

Nous assistons au démarrage de la Z.A.C., zone d'aménagement concerté et au développement parallèle d'une urbanisation tout "azimut".

Nous ne quittons pas l'urbanisme sans évoquer bien entendu l'espace rural que le P.O.S.(plan d'occupation des sols) contribue à préserver. Espace rural où nous avons à coeur de répondre à un besoin d'amélioration des chemins communaux, ce travail étant entamé avec la collaboration des responsables de secteurs agricoles.

- Laissons à d'autres les démagogies préélectorales de 78 et oeuvrons pour que l'intérêt collectif soit une réalité quotidienne dans notre Commune;

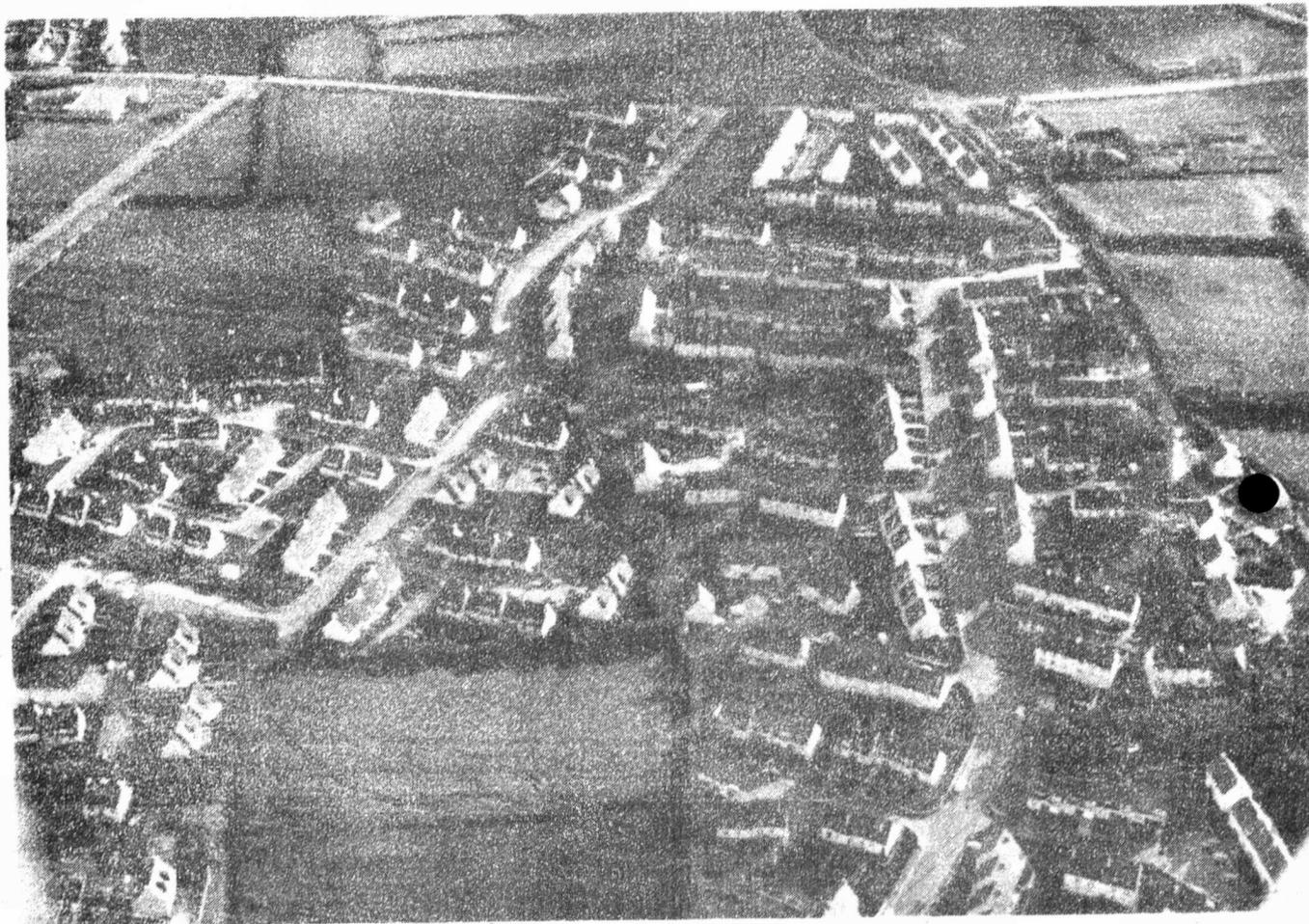
- que les ruraux et les urbains fassent en sorte qu'à PLOUZANE, il fasse bon vivre.

=====

=====

Derhel a ra an traou da vond war-raog 'barz ar barrez. Sellit endro deoh. Kalz chenchamanchou a zo. Gweloud a reer labouradegoù a beb seurt, hentchoù nevez o tigi, lojamanchou o kreski, skolachou o sevel. Med n'eo ket trawalc'h ! Da heul se e vo ret ober gwellon c'hoaz : kroui eur "Greizenn sosial", eun "Ti evid an oll", tachennou-c'hoari evid ar re yaouank... ha meur a dra all c'hoaz evid ma vo êsoh ha bravoh bemdez ar vuhez da gement hini, braz pe vihan, koz pe yaouank, a zo o chom war douar Plouzane.

Ha peogwir ema tostig tre ar bloaz nevez diouzon e kinnigom ama a-greiz kalon, eur bloavez mad ha laouen d'an oll Blouzaniz. Yehed ha levez, karantez hag eürusted e peb ti hag e peb famil !



## ENSEIGNEMENT

D'UNE ECOLE A L'AUTRE...

### CAISSE DES ECOLES - CANTINE SCOLAIRE

Réunis le 2 septembre pour une étude de la situation avant la rentrée des classes, les membres présents de la Caisse des Ecoles décident l'augmentation des prix des repas à partir du 15 septembre 77. Ce nouveau prix ne permettra pas - et ce n'est d'ailleurs pas le but - de résorber le déficit existant, mais fera peut-être en sorte que ce déficit ne s'aggrave pas. En fin de trimestre il sera possible d'effectuer un premier bilan.

D'autres mesures sont en cours de réalisation :

- équipements des cuisines en congélateurs. Nous deviendrons alors indépendants vis à vis des fournisseurs.

- des contacts sont pris avec la Caisse des Ecoles de la ville de BREST pour une possible entrée dans le même groupement d'achats.

Ces mesures seront-elles suffisantes pour assainir une situation financière déficitaire ? Il est permis d'en douter. Les parents d'élèves demandent la prise en charge du personnel de service par la municipalité. Il est apparu d'autre part, au cours d'une réunion avec Monsieur DECUQ de la Fédération des Oeuvres Laiques, qu'il serait souhaitable qu'une personne puisse disposer de quelques heures - environ 2 heures par jour - pour assurer une meilleure gestion choix de fournisseurs, comptabilité...

Ces deux propositions méritent évidemment d'être examinées par la municipalité.

### ECOLE DE COAT-EDERN

Les travaux se poursuivent normalement malgré les intempéries. A ce jour l'entreprise commence à assurer l'étanchéité ce qui permet d'envisager un aménagement intérieur se faisant dans les délais prévus. L'ouverture de cette école permettra de mettre fin à une situation, provisoire bien sûr, mais désagréable tout de même pour tous : enfants, parents, enseignants.

Le fait d'obtenir tardivement la subvention escomptée pour la construction, a retardé d'autant l'ouverture du chantier. Les mêmes causes produisant toujours - ou presque - les mêmes effets, il faut envisager dès à présent de prendre toutes dispositions pour qu'une telle situation ne se représente pas.

.../...

.../...

### REUNION DE LA COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE

La commission extra-municipale pour l'enseignement public s'est réunie le 24 novembre pour étudier l'implantation d'un groupe scolaire dans le secteur de Kéralan.

Munis des données suivantes :

- nombre de permis de construire : plus de 400 dont la réalisation doit intervenir entre octobre '76 et octobre '78.

- maximum d'élèves pouvant être accueillis (sur la base de 35 en maternelle et 25 en primaire) : 1 675 y compris l'effectif du C.E.S.

- nombre d'élèves à accueillir pour l'année scolaire 78 - 79 : environ 1 800,

il apparut nécessaire aux personnes présentes à cette réunion de prévoir la construction d'un groupe scolaire.

### VISITE DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX

Samedi 26 novembre, les délégués départementaux, Messieurs PRAT, YVEN R., CANN, DANIELOU ont rendu visite aux écoles publiques de la commune. Au cours de cette visite, les Directrices et Directeurs des écoles concernées ont fait part de leurs préoccupations actuelles concernant le personnel de service tant en maternelle qu'en primaire, ainsi que certains aspects matériels : peinture, électricité, plateau d'éducation physique, aménagement des abords...

Les délégués départementaux ont constaté, dans chaque groupe scolaire, une similitude certaine dans les demandes, à savoir :

- insuffisance du personnel en maternelle et en primaire.

- de nombreuses demandes précédentes non satisfaites. Mais nous laissons évidemment le soin aux délégués départementaux, de faire part de leurs observations à la municipalité.

### TRANSPORT SCOLAIRE

La municipalité précise que tous les enfants scolarisés peuvent utiliser les cars de transport scolaire. Le mode de paiement pour les enfants empruntant occasionnellement ces cars est le même que pour les enfants l'utilisant régulièrement.

COMMISSION ANIMATION  
SPORTS ET CULTURE

UTILISATION DU GYMNASE

Saison 1977-1978

GRANDE SALLE

	Matin	14	15	16	17	18	19	20	21	22
Lundi	C.E.S.	St Michel			Tennis					
Mardi	C.E.S.	Kroaz-Saliou	CES	Basket	Tennis	Volley				
Mercredi	tennis enfants	A S S U			Basket	Tennis	Hand Ball			
Jeudi	C.E.S.	St Michel			Nettoyage	VCP	Volley			
Vendredi	C.E.S.	Kroaz-Saliou			Tennis					Sports Loisirs
Samedi	Ste Thérèse	Basket				Hand Ball				
Dimanche	Tennis									

PETITE SALLE

	Matin	14	15	16	17	18	19	20	21	22
Lundi	Ste Anne	C.E.S.			C.O.B.					
Mardi	C.E.S.	C.E.S.			Basket	Volley				
Mercredi		A S S U			Gym. Adoles.					
Jeudi	C.E.S.	Kroaz-Saliou			VCP	Nettoy.	Volley			
Vendredi	C.E.S.	C.E.S.			Gym. Adoles.					
Samedi	C.E.S.	Volley								
Dimanche	V.C.P.									

CALENDRIER DES FETES AU GYMNASE

Décembre	: 3	Fest-Noz Ecoles Privées	Avril	: 23	Championnat lutte bretonne
Janvier	: 28	Bal Election de la reine (PAC)		: 29	Bal du Volley
Février	: 18	Fest-Noz Ecoles Publiques	Mai	: 6	Tournoi de volley
Mars	: 4	Bal du Club féminin		: 13	Fête à déterminer (Comité Loi)
	: 26	Bal des Aides Familiales	Juin	: 17	Danse moderne (A.C.P.)
Avril	: 15	Bal costumé-Bal rétro (A.L.)		: 24	Fête St Jean (si mauvais temp)
	: 16	Congrès délégués départem. de l'éducation Nationale		: 29	Fête du C.E.S.

## EQUIPEMENT

A la rentrée prochaine, le gymnase sera trop petit (voir tableau d'utilisation). Nous étudions actuellement la possibilité de construction d'une salle annexe.

La Commune manque de salles de réunions correctement chauffées. L'utilisation du réfectoire de l'Ecole publique du Bourg ainsi que celui de la future Ecole de Coat Edern serait une solution pour les réunions d'Associations.

Le Club du 3ème âge occupe depuis la rentrée scolaire le réfectoire ainsi que la cuisine de l'Ecole publique du Bourg le Mercredi après-midi. Un additif à la convention est en cours pour lui permettre l'utilisation de la salle de jeu pour la gymnastique.

Le manque de locaux adoptés pose de gros problèmes aux activités pour les enfants.

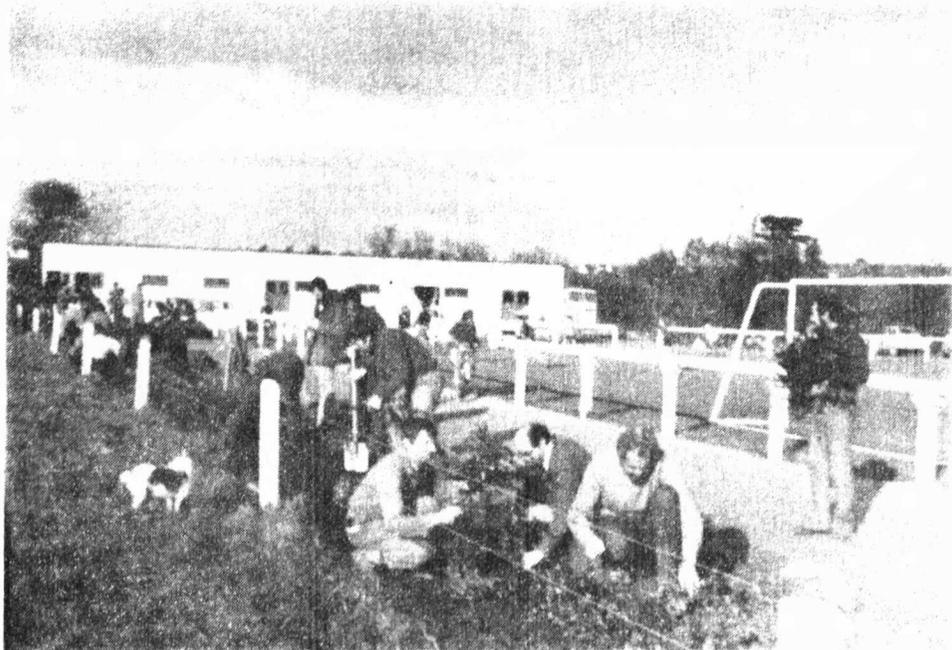
Le gymnase théoriquement réservé au sport sert également de salle des fêtes.

De gros investissements en locaux sont nécessaires à PLOUZANE. Une réunion à ce sujet aura lieu courant Janvier avec toutes les Associations de la Commune.

## PLANTATION DE TREMAIDIC

La population de PLOUZANE a répondu favorablement à l'appel lancé pour la plantation d'escallonias à Trémaïdic.

La Commission "Animation Sports et Culture" remercie toutes les personnes qui ont bien voulu donner un peu de leur temps ainsi que celles qui ont proposé des boutures pour cette plantation.



## COMMISSION ANIMATION SPORTS ET CULTURE

- I Ecole de Musique
- II Travaux locaux du Bourg
- III Equipement
- IV Plantation Trémañdic

---

### ECOLE DE MUSIQUE

L'Ecole de musique de PLOUZANE a démarré le 25 Octobre. 118 élèves suivent les cours. Une convention d'utilisation des locaux a été passée entre la Préfecture, l'académie, le C.E.S. et la municipalité. Cinq cours fonctionnent : 2 cours le mardi de 17 H 30 à 18 H 30 pour les 8-12 ans, 1 cours le mercredi matin pour les 6-8 ans, 2 cours le mercredi de 14 H à 15 H pour les 8-12 ans.

Ces cours sont donnés par trois professeurs :  
- Melle LESCOP et Mr PETIT pour les 8-12 ans et,  
Mme SCHISLER pour les 6-8 ans.

Une Assemblée Générale des Parents avec la participation des enseignants ainsi que Mr DELEMAILLY, Directeur de l'harmonie municipale et sous-directeur du conservatoire de BREST, sera programmée courant Janvier.

### TRAVAUX DANS LES LOCAUX DU BOURG

Des travaux de rénovation ont eu lieu aux salles du Bourg : peinture des murs et pose de dalflex pour la salle de réunion, peinture du sol et ouverture d'une fenêtre pour la grande salle. Un rideau sera mis à la disposition des Associations pour les projections.

Ces travaux ont été exécutés par les Employés Municipaux.

## COMMISSION MUNICIPALE : AFFAIRES SOCIALES

Une commission municipale "Affaires Sociales" a été constituée peu de temps après l'installation de la nouvelle municipalité. Elle est composée de conseillers municipaux, Madame Valérie QUERE, Monsieur Bertrand SICHLER et Madame Marie MARCHALOT Adjointe chargée des affaires sociales.

La commission est chargée, au sein du Conseil Municipal, d'étudier les problèmes liés au "social", de faire des propositions, des projets et de faire participer la population de notre commune par une commission extra-municipale. Peu de choses ont été faites dans ce domaine à PLOUZANE, les possibilités d'agir sont donc nombreuses, mais malheureusement limitées dans l'immédiat par le budget communal.

Les habitants de notre commune vont pouvoir compter davantage sur la mairie pour les aider : à partir de janvier 1978, il y aura des permanences de l'assistante sociale de la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale (deux heures par mois) - d'un employé de la Sécurité Sociale (deux heures par semaine) et la consultation de nourrissons se déroulera dans de meilleures conditions dans les locaux de la mairie de Kroaz-Saliou

Nous avons également contacté la Caisse d'Allocations Familiales de BREST, d'abord pour obtenir aussi une permanence, ce qui n'est pas possible pour l'instant, et ensuite pour protester contre le mauvais fonctionnement de la caisse constaté par de nombreuses familles depuis plusieurs mois. Ces ennuis seraient dûs à une grave panne d'ordinateur au mois de juin dernier, cependant tous les dossiers devraient être régularisés au mois de décembre.

Nous essayons également de mettre sur pied un fichier de "nourous" qui devrait rendre service à tous.

La population de notre commune augmente très rapidement. C'est pourquoi la municipalité essaie de créer à la mairie, des services qui soient utiles à tous, mais un service non utilisé ne peut être maintenu. C'est pourquoi il ne faut pas hésiter à utiliser ces services.

=====  
=====

PERMANENCES AFFAIRES SOCIALES

- Membres du BUREAU D'AIDE SOCIALE

Tous les mardis, de 14h 30 à 18 h

- ASSISTANTE SOCIALE DE LA D.A.S.S.

(Direction de l'Action Sanitaire et Sociale)

Tous les 3ème jeudi de chaque mois, de 14 h à 16 h.

- CONSULTATIONS DE NOURRISSONS

Tous les 3ème mardi de chaque mois, de 9 h 30 à 11 h 30.

- SECURITE SOCIALE

Chaque semaine - date à préciser -

## COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE AFFAIRES SOCIALES

---

### Compte-rendu de la première réunion

A l'initiative de la Commission Municipale des Affaires Sociales, une commission extra-municipale a été réunie sur ce sujet le 28 Octobre dernier à la Mairie.

Toute personne intéressée était invitée à participer au débat, mais ce sont surtout les associations actives sur la commune qui étaient représentées : l'Association Locale de l'Aide à Domicile, l'Association des Veuves Civiles du Finistère, le Club du Troisième Age, les Infirmes Moteurs et Cérébraux, Vie Libre, et l'Association Syndicale des Familles. Les membres du Bureau d'Aide Sociale de la commune étaient également présents.

Le but de cette première réunion était, pour la municipalité, de recueillir des informations sur les principaux problèmes rencontrés dans ce domaine et sur les actions qui pourraient être entreprises.

Honneur aux Anciens : le Troisième Age a exprimé ses vœux : un goûter pour Noël (proposition qui a été depuis acceptée par le Bureau d'Aide Sociale), une distribution de lait en boîte (il manque la liste des personnes âgées habituellement secourues - voir l'article sur le Bureau d'Aide Sociale). Pour la gymnastique du Troisième Age, les membres auraient voulu pouvoir utiliser la salle de la bibliothèque de l'école du Bourg : cela semble malheureusement impossible, mais un accord pourrait intervenir pour une autre salle (voir la rubrique "Animation") Toujours pour la gymnastique, le Club du Troisième Age aimerait avoir un tourne-disque en état de marche.

Le problème du logement des personnes âgées a été soulevé par Monsieur le Maire, car il s'agit là d'un domaine où la commune peut envisager d'agir dans les prochaines années. Les membres du Club du Troisième Age ne connaissent pas de cas difficile ; les autres associations ont signalé un ou deux cas de personnes handicapées éloignées du bourg. Il est également possible de réserver deux ou trois maisons dans un lotissement communal, solution intermédiaire et peut-être suffisante.

Pour les personnes handicapées, les problèmes d'information sont importants. Les associations présentes (Infirmes Moteurs et Cérébraux) sont prêtes à accueillir toute personne cherchant des renseignements ; les associations sont en effet les plus qualifiées pour répondre à ces demandes.

L'Association Syndicale des Familles rappelle que leur programme demande un revenu minimum garanti pour les handicapés, ainsi qu'aux femmes chefs de famille.

Pour ces dernières, les problèmes d'information sont aussi importants. La Municipalité a demandé à l'Association des Veuves Civiles du Finistère de lui fournir un papier d'information qui pourrait être remis aux personnes intéressées lors d'une déclaration de décès. Cette association a organisé une réunion publique d'information à Plouzané le 11 Décembre 1977.

.../...

.../...

Les Aides Familiales ont signalé que la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale refuse souvent cette aide à domicile aux femmes seules ; au mieux, cette aide peut être accordée pour un moment.

L'Association locale de l'aide à domicile pense également qu'une meilleure information serait utile à tous. Un article décrivant les possibilités de l'aide à domicile pourrait être distribué aux familles nouvellement arrivées (lors de l'acceptation d'un permis de construire, par exemple). Un meilleur affichage serait également bienvenu : panneaux d'affichage, signalisation des salles municipales.

Le principal problème rencontré actuellement par les aides familiales est le plafond fixé pour l'acceptation d'un dossier : pour un quotient familial de 800,00 F, la famille doit donner une participation financière assez importante, ce qui décourage beaucoup de personnes. Or ce plafond est maintenant rapidement atteint dès qu'il y a deux salaires dans une famille.

L'Association Syndicale des Familles pense que la municipalité pourrait accorder une aide aux grévistes, ainsi qu'aux personnes en difficulté, qui pourraient par exemple bénéficier de la cantine gratuite. L'aide aux grévistes est surtout du ressort de la municipalité, qui, cette année, a été très préoccupée par les problèmes financiers, et a été prise de court lorsque le cas s'est présenté (Signalons que le cas de deux grévistes de Plouzané a été examiné par le Bureau d'Aide Sociale récemment). Quant aux personnes se trouvant dans des difficultés passagères, leur cas est examiné par le Bureau d'Aide Sociale, qui a retenu comme forme d'aide l'attribution de tickets de cantine gratuits.

Le transport scolaire devrait aussi être gratuit, nous a dit l'A.S.F. Monsieur le maire a rappelé qu'il s'agissait d'un des objectifs de la municipalité.

La répartition actuelle des impôts locaux présente des injustices : ils devraient aussi être indexés sur le revenu. La municipalité est de l'avis de l'A.S.F. pour cette question (voir l'article sur les finances) mais n'a actuellement aucun pouvoir pour changer les choses.

L'A.S.F. pense aussi qu'un centre de documentation pour enfants pourrait être réalisé par la municipalité. Ce service est généralement prévu dans les écoles et devrait bien fonctionner : la municipalité ne peut guère "doubler" un service existant.

La proposition de l'A.S.F. concernant l'achat par la municipalité de matériel servant à toutes les associations a été accueillie avec prudence suivant le type de matériel envisagé.

L'A.S.F. est aussi concernée par les consultations de nourrissons, service dépendant de la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale : ne pourraient-elles pas être améliorées et se dérouler dans de meilleures conditions matérielles ?

.../...

.../...

Les buveurs guéris du mouvement Vie Libre demandent de la compréhension. Là aussi, une meilleure information sur leur action ferait disparaître la notion de culpabilité du malade alcoolique. Mouvement important par son implantation dans tous les quartiers de notre commune, par le nombre de ses adhérents et surtout par ses objectifs, Vie Libre va entreprendre une campagne d'information, en commençant par les écoles avant des réunions de masse.

En conclusion, le problème le plus important dans ce domaine est l'INFORMATION : informer les gens de leurs droits et des possibilités que peuvent leur offrir les associations travaillant sur notre commune.

Ce bulletin municipal a été fait dans ce sens, et nous espérons qu'il pourra rendre de nombreux services.

La Commission Extra-Municipale se réunira de nouveau pour étudier des points précis (par exemple, la création d'un centre social). Signalons toutefois qu'il ne s'agit pas d'une commission "figée", et que la municipalité serait heureuse de recueillir les suggestions et avis de toute personne intéressée.

---

SPECIAL HANDICAPES PHYSIQUES

TRANSPORT

La Communauté Urbaine de BREST envisage la création d'un service de transport spécialisé pour personnes à mobilité réduite. Ce service aurait pour but, d'une part d'assurer un transport régulier des jeunes handicapés scolaires et des handicapés adultes à leur lieu de travail, d'autre part d'effectuer des liaisons à la demande pour se rendre par exemple dans un établissement de soins, à la Sécurité Sociale, dans des lieux de sports et de loisirs,...

Si la Communauté Urbaine peut financièrement assurer l'investissement (l'achat de deux véhicules spécialisés), les problèmes financiers de fonctionnement sont loin d'être résolus, puisque le prix d'un voyage est estimé à 25 F.

Dans cette optique, le Bureau d'Aide Sociale de PLOUZANE, qui peut être appelé à apporter une aide financière, aimerait savoir combien de personnes de notre commune seraient intéressées par ce service.

Si vous êtes intéressés, faites-le nous savoir en nous retournant ce questionnaire. Nous pourrions peut-être agir pour favoriser la création effective de ce service.

Nous vous remercions d'avance.

-----

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse précise (rue et quartier) : .....

.....

Je suis une personne à mobilité réduite, et je serais intéressé par un service de transport spécialisé :

- pour des trajets réguliers, de mon domicile à.....
- pour des trajets occasionnels de type.....
- je fais partie d'une association (nom de l'Association).....
- Autres remarques : .....

- LE BUREAU D'AIDE SOCIALE DE PLOUZANE -

Le Bureau d'Aide Sociale (BAS) a un rôle important dans le domaine social sur la commune. Il doit connaître les situations de toutes les personnes en difficulté, qui font une demande d'aide :

- soit l'aide légale transmise au Département (à la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale). Si la décision finale est du ressort de la Commission Cantonale d'Admission à l'Aide Sociale, le rôle de la commune est important : PLOUZANE participe financièrement (115 266,30 F cette année) pour 33% du chiffre total. Il s'agit d'une aide accordée à des cas particuliers (malades mentaux, tuberculeux, invalides...) c'est à dire : pour une personne aux ressources insuffisantes, sans famille qui puisse l'aider, la commune participe pour un tiers à des frais d'hospitalisation éventuels. Pour chaque cas, l'avis du B.A.S. a son importance, et peut influencer sur la décision finale.
- soit l'aide facultative : pour les personnes qui sont momentanément en difficulté, le B.A.S. peut envisager de les aider directement puisqu'il a son budget propre. Le B.A.S. aide également les personnes handicapées de notre commune qui reçoivent une "allocation" en fin d'année.

Pour les personnes âgées, le B.A.S. a organisé un service d'aide ménagère en collaboration avec la Mutuelle Marine (voir article).

Le budget du B.A.S. est de 10 000 F 00 environ cette année.

Les membres du B.A.S. considèrent que l'aide peut être autre que financière. Par exemple, pour les veuves qui se retrouvent sans ressources, une aide financière peut être accordée, mais surtout elles peuvent être aidées pour établir des dossiers d'aide, pour rechercher du travail, un logement etc...

Qui sont les MEMBRES DU BUREAU D'AIDE SOCIALE DE PLOUZANE ?

Quatre membres ont été élus par le Conseil Municipal pour 6 ans (Mesdames DUVAL et PRAT, Messieurs FOLL et DAUNIS) et quatre membres ont été nommés par le PREFET en 1975 pour 4 ans (Mesdames GELEBART et RIOUAL, Messieurs SIMON et LE ROUX) représentant des associations.

.../...

Monsieur DAUNIS a été élu vice-président et Madame PRAT, ordonnateur (trésorière). Monsieur le Maire est de droit, le Président du B.A.S. mais a délégué cette fonction à l'Adjoint chargé des Affaires Sociales, Madame Marie MARCHALOT.

Vous pouvez contacter les membres du B.A.S. chez eux, puisqu'ils habitent dans différents quartiers de la commune, mais vous pouvez aussi les voir à la mairie, où ils assurent des permanences tous les mardis après-midi de 14 h 30 à 18 h.

-----

Les membres du B.A.S. se réunissent au minimum une fois par mois. Ils examinent bien sûr les cas qui se présentent et apportent leur avis.

Le premier moyen pour bien connaître les cas sociaux de notre commune, est de regrouper les dossiers (secrets bien entendu). Un classement de ce genre, pourtant obligatoire, n'a jamais été mis en place à PLOUZANE. Ces problèmes d'organisation vont mobiliser les membres du B.A.S. pour quelque temps.

-----

Mais un B.A.S. n'est pas uniquement cela. S'il en a les moyens, il peut investir (foyer pour personnes âgées, crèches, etc...) et gérer des équipements sociaux. PLOUZANE n'a que de faibles moyens, mais malgré cela, la commission pense qu'il lui faut faire plus qu'essayer d'apporter une aide aux situations difficiles. Ne vaut-il pas mieux essayer d'agir avant que le mal soit fait ? Ne peut-on pas prévenir plutôt que guérir ? Chose difficile bien sûr, mais que les membres du B.A.S. gardent à l'esprit.

La commission extra-municipale a montré que l'information est le problème majeur : le B.A.S. a demandé à la municipalité de prendre des contacts avec la Sécurité Sociale, la Caisse d'Allocations Familiales et les représentants locaux de la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale, pour que des permanences puissent être assurées à la mairie par leurs employés.

.../...

.../...

PREVENTION dans le domaine de la Santé et de la Sécurité : les membres du B.A.S. espèrent organiser rapidement des exposés (films, diapositives...) et débats sur ces sujets. Dans un premier temps, des contacts ont été pris avec la Croix Rouge pour organiser des cours de secourisme à PLOUZANE pour l'année prochaine (voir article).

VOUS ETES

- HANDICAPES
- SANS EMPLOI

VOUS ETES

- DANS LE MALHEUR

CONTACTEZ VOTRE BUREAU D'AIDE SOCIALE.

NOUS POUVONS VOUS AIDER OU VOUS INFORMER

-----  
-----  
-----

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU D'AIDE SOCIALE

Monsieur Philippe DAUNIS, route de Saint-Renan  
Madame Yvette DUVAL, Langouliau  
Monsieur François FOLL, route de l'Arvor  
Madame Gisèle PRAT, route de Lanével Bihan  
Madame Jeanne GELEBART, route de Kérallan  
Monsieur Jean-Hervé SIMON, rue de la poste  
Monsieur Laurent LE ROUX, Kéribin  
Madame Jeanne RIOUAL, Kérioual

SERVICE AIDE MENAGERE

Le service "AIDE MENAGERE" a pour but de faciliter le maintien à domicile des personnes âgées en leur apportant l'aide matérielle nécessaire.

Ce service fonctionne principalement pour les personnes du 3ème âge qui sont isolées parce qu'elles n'ont pas de famille, ou dont les enfants ne peuvent s'occuper, et qui lors d'une fatigue ou d'une maladie, ne peuvent plus assurer leur travail quotidien.

L'aide ménagère vient là où le besoin se trouve, et, selon la demande de la personne, peut chaque jour, pendant une heure, faire - courses, ménage, petite lessive, etc... -

En plus de cette aide matérielle, "l'aide ménagère" apporte aux personnes isolées le contact et le soutien moral dont elles peuvent avoir besoin.

Toute personne intéressée par ce service peut, munie d'un certificat médical, s'adresser, pour l'Argoat et le Bourg à Monsieur Philippe DAUNIS, 16, route de Saint-Renan à PLOUZANE, et pour l'Arvor et la Trinité, à Madame Jeanne GELEBART, route de Kérallan à la Trinité - tél. : 45.75.54.

CONDITIONS à REMPLIR :

- ou
- être âgé de plus de 60 ans,
  - être infirme bénéficiant déjà d'une aide sociale.

=====  
=====

COURS DE SECOURISME

Les membres du Bureau d'Aide Sociale ont décidé d'élargir leur action en mettant l'accent sur l'entr'aide et la prévention.

C'est dans ce but que le B.A.S. organise pour le début 1978 des cours de secourisme qui seront dispensés gratuitement par des moniteurs diplômés de la Croix Rouge.

Chacun doit se sentir concerné : mère de famille, artisan ou salarié, agriculteur, simple particulier ou membre d'une Association etc...

L'accident ne prévient pas - Savoir apporter les premiers secours à un blessé peut avoir une action décisive.

Deux sortes de cours sont proposés :

1 - GESTES D'URGENCE

Il comprend 5 séances de 2 Heures à raison de 2 séances par semaine.

Les Personnes qui ont le B.N.S. peuvent considérer ce cours comme un "recyclage".

2 - BREVET NATIONAL DE SECOURISME

Il comprend 17 séances à raison de 2 séances par semaine et se termine par l'examen pour l'obtention du B.N.S.

Les personnes intéressées sont invitées à remplir le questionnaire ci-joint et le remettre avant le 15 Janvier 78 à la Mairie.

Le B.A.S. souhaite que les inscriptions soient nombreuses et particulièrement parmi les responsables ou membres d'Associations.



COURS DE SECOURISME

NOM ET PRENOM : .....

Date de Naissance : .....

Adresse complète : .....

N° de téléphone : .....

Nature du cours auquel vous désirez participer :

- "Gestes d'Urgence"
- "Brevet National de Secourisme"

Horaire souhaité :

- Après-midi
- à 20 H 30

## PREVENTION - INCENDIE

Le feu est redoutable, chacun en est convaincu.

Si la lutte contre un incendie est souvent une affaire de spécialistes équipés et entraînés, par contre la maîtrise d'un feu naissant peut être acquise par chacun d'entre nous.

Que ce soit par le bois, le gaz, les carburants, les circuits électriques... le feu peut prendre des proportions gigantesques s'il n'est pas stoppé à son début.

Parfois même, le feu n'aurait-il pas pu être évité si les règles de prévention avaient été connues et appliquées ?

Le B.A.S. pense qu'une information est souhaitable mais qu'elle n'est pas suffisante. Aussi, toutes les personnes qui le pourront sont invitées à participer à l'instruction qui sera faite à PLOUZANE à la demande du B.A.S., par des spécialistes de la lutte contre le feu.

Il ne s'agit pas d'une démonstration et encore moins d'un spectacle, mais d'un cours théorique et pratique ouvert à tous ceux et celles qui, conscients du danger présenté par le feu, souhaitent une information sur les consignes de prévention, et acquérir les bases de la lutte contre les différentes sortes de feux.

Ce cours aura lieu le samedi 11 février après-midi au bourg de PLOUZANE.

Il débutera par une instruction dans la salle municipale :

- Etude des différents feux
- Produits et techniques d'extinction
- Projections de films ou diapositives.

A la suite de cette partie théorique, auront lieu les exercices pratiques sur différentes sortes de feux réels.

La totalité de ce cours (théorique et pratique) est entièrement gratuite. Aussi le B.A.S. espère que les personnes qui le suivront seront nombreuses.

=====  
=====  
=====

## LA GARDE DES ENFANTS

### UN FICHER DE "NOUNOU" A LA MAIRIE

Actuellement, il y a de plus en plus de familles où le père et la mère exercent tous les deux une activité professionnelle, et qui, par conséquent, doivent confier leurs jeunes enfants à une garde dans la journée. Ceci n'est pas sans poser des problèmes à tous : aux Parents et aux Enfants d'abord.

La Commission Municipale Affaires Sociales se penche actuellement sur ce problème, et se trouve confrontée à de nombreuses questions : crèche et/ou garderie seraient-elles justifiées sur notre Commune, considérant leur coût élevé et le nombre de personnes intéressées ? Une garderie dans les Ecoles est-elle vraiment la meilleure solution pour les Enfants ? (Combien d'Adultes voudraient se trouver de 7 H 30 à 18 H 30 dans une Ecole ?). N'est-il pas possible d'améliorer le "système" actuel des nourrices ?

Ce problème se pose-t-il d'une façon aigüe à PLOUZANE ? D'après le recensement de 1975, sur 2 495 femmes que compte notre Commune, 530 ont une profession - c'est-à-dire environ 1/5. Si ces chiffres sont déjà dépassés, il est fort probable que la proportion n'ait guère évolué.

La seule possibilité de faire garder un Enfant actuellement est de trouver une nourrice - chose relativement facile, puisqu' environ 4/5 des femmes de notre Commune n'ont pas d'emploi - soit qu'elles ne puissent pas en trouver (le chômage atteint d'abord les femmes et les jeunes, surtout dans notre Région), soit qu'elles ne le désirent pas.

Pour les Enfants, une "Nounou" peut être une seconde Maman ; de l'autre côté, l'emploi de nourrice peut être agréable (qui n'aime pas les Enfants ?).

La liste des nourrices agréées qui ont actuellement la garde d'un Enfant se trouve en Mairie. Mais la Commission Municipale Affaires Sociales estime que cela n'est guère suffisant, et a décidé d'essayer de faciliter les contacts entre les personnes qui cherchent à faire garder leur enfant, et celles qui désirent garder un enfant. Il s'agira d'un fichier de nounous possibles, c'est-à-dire de dames qui désirent garder un enfant (les dames qui sont déjà nourrices, et qui ont déjà la charge d'un enfant ne sont pas forcément concernées par ce fichier).

## CONSULTATIONS DE NOURRISSONS

---

Le bon développement de votre enfant nécessite une surveillance médicale et régulière au cours des premiers mois et des premières années.

Pour faire assurer cette surveillance, vous pouvez faire appel :

- soit à votre médecin habituel,
- soit à une consultation de nourrissons.

Une consultation de nourrissons est une consultation publique, mise en place par le Service Départemental de Protection Maternelle et Infantile. Elle permet une surveillance médicale préventive (croissance, vaccinations, vitamines, conseils pratiques d'alimentation, etc...).

L'ensemble du dispositif de P.M.I. (protection maternelle et infantile) fait appel à un personnel composé de pédiatres, médecins, assistantes sociales, infirmières-puéricultrices, infirmières et sage-femmes.

Une consultation de nourrissons sera assurée tous les mois à la Mairie de PLOUZANE, le 3ème mardi de 9 h 30 à 11 h 30.

Une sage-femme conseillère conjugale se tient à la disposition des mamans pour toutes informations concernant la planification des naissances, la contraception, la stérilité.

---

Désirez-vous garder un bébé ?

Oui  Non

ou un jeune enfant allant à l'Ecole ?

Oui  Non

A partir de quelle heure le matin êtes-vous disponible

Heure : .....

Arrangement possible

Pouvez-vous assurer la garde d'un enfant le Samedi ?

Oui  Non

\* \* \* \* \*

Avez-vous une voiture ?

Oui  NON

Avez-vous un jardin ?

Oui  NON

\* \* \* \* \*

Service de "Pouponnière à domicile" (comportant notamment la surveillance des nourrices par une puéricultrice) :

Si un tel service était créé à PLOUZANE, accepteriez-vous d'en faire partie ?

OUI  NON

\* \* \* \* \*

Autres remarques :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Ces dames peuvent donc, si elles le désirent, remplir le questionnaire ci-joint et le faire parvenir à la Mairie, où le fichier ainsi constitué pourra être consulté par les Parents intéressés. Les contacts seront ainsi facilités.

Nous conseillons vivement aux nourrices de se faire ensuite agréer : non seulement elles bénéficient ainsi de la Sécurité Sociale, mais elles sont médicalement surveillées, ce qui présente une double garantie, pour la famille et pour elles-mêmes, et bénéficient aussi d'avantages sociaux.

FICHER DE " NOUNOUS "  
QUESTIONNAIRE

NOM : .....  
Prénom : .....  
Date de Naissance : .....  
Adresse précise (nom de rue et quartier)  
.....  
.....

\* \* \* \* \*  
Situation familiale :  
Célibataire  Mariée  Veuve  Divorcée   
Avez-vous des Enfants ? Oui  Non

Prénoms	:	Date de Naissance
.....	:	.....
.....	:	.....
.....	:	.....
.....	:	.....
.....	:	.....

\* \* \* \* \*  
Avez-vous déjà gardé des Enfants ?  
Oui  Non

\* \* \* \* \*  
Avez-vous été ou êtes-vous nourrice agréée ?  
Oui  Non

## CENTRE SOCIAL DE KEROURIEN (ST-PIERRE)

La commune de PLOUZANE ne dispose pas pour l'instant d'équipements sociaux tel que Centre Social. Cependant, toutes les familles intéressées doivent savoir que les services du centre social de Kérourien (rue du Père Ricard, près d'Euromarché) sont à leur disposition.

Ainsi, les mères de famille qui doivent se rendre à Brest pour 1, 2 ou 3 heures peuvent confier leur enfant à une infirmière diplômée d'Etat et à une auxiliaire puéricultrice à :

### LA HALTE-GARDERIE

Celle-ci est ouverte les :

- lundi et mardi toute la journée,
- les 1er et 3ème mercredi toute la journée,
- les 2ème et 4ème mercredi le matin seulement,
- les jeudi et vendredi toute la journée,

de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 15 à 17 h,

pour les enfants de 3 mois à 5 ans,

pour 1 F de 1'heure, ou 0,50 F pour les enfants de familles nombreuses ou les enfants dont la mère participe à une activité du centre.

### LES ACTIVITES MANUELLES (adultes)

TISSAGE - CARTONNAGE - POTERIE - PEINTURE sur SOIE - CUIR

Vous souhaitez connaître l'une de ces techniques pour vous-même ou pour l'apprendre ensuite aux membres d'un club auquel vous appartenez ?

Renseignez-vous sur les possibilités de participation aux séances d'initiation ou activités elles-mêmes.

...../.....

..../...

Activités qui dépendent du service de l'Economie Familiale de la C.A.F. :

- Tissage : le lundi de 14 h à 17 h
- Cartonnage : le jeudi de 14 h à 17 h
- Poterie : le mardi de 14 h à 17 h
- Peinture sur soie et lin : jours à fixer

Activités diverses :

- Danse classique pour enfants de 6 à 11 ans : le mercredi de 9 h 30 à 10 h 30
- Alphabétisation : le lundi à 14 h
- Vestiaire d'entraide : le mercredi de 14 h 15 à 17 h
- Club du dimanche des personnes seules : de 14 h à 17 h

Il existe au centre social de Kérourien un autre service extrêmement intéressant. Il s'agit du service de l'Economie Familiale de la C.A.F., avec sa conseillère ménagère.

Ce service peut aider à résoudre divers problèmes tels que :

- équilibre du budget,
- équilibre des menus,
- achat d'appareils ménagers,
- travaux de couture, de cuisine, d'entretien de la maison.

Ce service, hélas, n'est pas ouvert aux familles de PLOUZANE, pourtant allocataires de la C.A.F. pour la plupart d'entre elles.

Pour nous permettre éventuellement de faire la demande d'un tel service sur PLOUZANE auprès de la C.A.F., nous vous demandons de nous retourner le bulletin réponse suivant :

---

BULLETIN-REPOSE

Serait intéressée par des Permanences Economie Familiale	OUI	NON
des Cours de Couture	OUI	NON
des Cours de Cuisine	OUI	NON

## ASSOCIATION SYNDICALE DES FAMILLES

L'A.S.F. (Association Syndicale des familles), organisation de base de la C.S.F. (Confédération Syndicale des Familles) existe sur notre Commune depuis 2 ans.

Certains la connaissent bien, d'autres un peu et d'autres enfin pas du tout : essayons donc d'expliquer ce qu'elle est et ce qu'elle fait.

### Qu'est-ce que L'A.S.F. ?

Dans l'entreprise les travailleurs s'organisent, les paysans font de même ; c'est par le syndicat qu'ils se défendent, s'expriment et obtiennent collectivement ce que chacun séparément ne pourrait obtenir.

L'A.S.F. est le syndicat des familles de travailleurs hors de l'entreprise : c'est parce que ces familles là ont des intérêts communs à défendre (école - santé - transport - loisirs revenus - allocations etc...) qu'elles se regroupent dans un syndicat : L'A.S.F., car seules elles sont isolées, pas informées et sans moyens de pression.

L'A.S.F. est organisée au niveau national, départemental et local. Elle intervient à tous ces niveaux où elle est structurée en différents secteurs d'interventions.

- le secteur école,
- consommation,
- vacances, loisirs,
- santé, sécurité sociale,
- 3è âge,
- urbanisme, habitat.

### Que fait l'A.S.F. ?

En plus de sa participation aux actions nationales et départementales (sensibilisation sur la réforme Haby, campagne pour la défense et l'amélioration de la Sécurité Sociale. Réflexion et campagne sur "l'école que nous voulons" etc...). Chaque Association locale intervient sur sa Commune et Agglomération à chaque fois que l'intérêt des familles de travailleurs est en jeu . Ainsi l'A.S.F. de PLOUZANE est intervenue.

- sur la Santé à l'école par une distribution de tracts et une explication par panneaux, sur la consommation par entr' autre une soirée d'information sur les colorants.

- sur les transports, au niveau de la C.U.B. et de la Compagnie de transport, pour améliorer les circuits, les horaires et ramener les tarifs au niveau de ceux de BREST!

- sur la sélection scolaire par des réunions d'information et un soutien direct aux familles concernées (informations - démarches).

- sur la réforme Haby et les dossiers scolaires.

.../...

.../...

- sur la formation continue des femmes en particulier, des stages d'expressions orales et écrites, de préparation au certificat d'études pour Adultes et stage de dactylo.

- sur les retards des versements des Allocations familiales par des démarches à la Caisse, des pétitions et une participation aux contacts avec les syndicats ouvriers.

- par une lettre à l'inspection académique, sur les dangers présentés par les alentours du C.E.S. qui devraient être nettoyés et aménagés.

- En organisant, pour les enfants de travailleurs en difficulté, un soutien scolaire et même temps le réclamant dans l'Ecole.

Mais il est en général plus facile aux travailleurs de s'organiser dans l'entreprise qu'à leurs familles de se retrouver dans le quartier. C'est pourquoi l'A.S.F. de PLOUZANE tient une permanence chaque semaine :

Le Mardi de 14 H 30 à 15 H 30  
dans la salle municipale du Gonio  
à la Trinité

#### En dehors des vacances scolaires.

Parfois devant nos actions et nos interventions certaines organisations ou corporations trouvent que l'A.S.F. "marche sur leur plates bandes". En fait, lorsque nos buts sont les mêmes, nos actions ne peuvent que se compléter et renforcer les possibilités de résultat. La particularité et le rôle de l'A.S.F. est de défendre les familles de travailleurs, car ceux-ci constituent une classe sociale précise dont les intérêts ou les difficultés sont particulières, même si dans certains cas ils sont identiques à ceux d'autres catégories sociales.

=====  
=====

#### Responsables à contacter :

Mme Françoise CREACH                    tél. : 44.55.92  
Route du Conquet  
La Trinité PLOUZANE

Mme LE BARS                                tél. : 80.03.92  
Route du Dellec  
La Trinité PLOUZANE

Mme FOLL                                    tél. : 89.46.23  
Route de l'Arvor  
Bourg de PLOUZANE

**ASSOCIATION LOCALE DE L'AIDE  
A DOMICILE EN MILIEU RURAL**

**Au Secours de tous les Foyers : L'AIDE FAMILIALE.**

- **Ma femme** vient de partir à la maternité. Je n'ai personne pour s'occuper des petits, et il faut bien que j'aie travailler.

- **Chez X** toute la famille est au lit avec une mauvaise grippe.

- **Mme J** a un enfant en clinique pour un long séjour, il faut un accompagnant. Les autres enfants en bas âge restent à la maison.

- **Depuis plusieurs semaines** le repassage, des tâches ménagères s'accumulent. **Mme N** se demande comment elle s'en tirera. Chaque journée apporte un supplément de fatigue.

La Maman est une ouvrière dont le travail n'est jamais fini et dont l'emploi du temps est bien rempli. On ne s'aperçoit de sa place que lorsqu'elle ne peut remplir son travail. Si pour les hommes, il y a législation du travail, sécurité, pour la mère de famille, il n'y a rien. Et c'est une lacune flagrante, car la fatigue, le surmenage, la maladie peuvent l'atteindre, elle aussi ...

**ORGANISATION DU TRAVAIL**

En cas de surcharge, absence prévue, il est souhaitable de faire la demande huit jours à l'avance. La demande pour un cas de naissance se fera si possible un mois à l'avance, afin d'établir pour l'Aide Familiale un plan de travail d'une semaine. Mais la priorité dans cette répartition sera donnée aux urgences, naissance ou maladie, lorsque la mère de famille est couchée.

L'Aide Familiale effectue 9 H 30 de présence par jour dans la famille. Elle peut ne faire qu'un jour dans une famille et rester plusieurs jours de rang en cas d'urgence. Habituellement, elle reste 11 jours pour une naissance en cas de besoin et peut rester 27 jours pour un cas de maladie. Ceci peut varier suivant les accords donnés par les Caisses d'Assurances.

**NATURE DU TRAVAIL**

Le travail effectué par l'Aide Familiale est celui de la mère de famille à l'intérieur de la Maison.

Il convient toutefois de ne pas lui réserver de gros travaux pénibles qui ne peuvent être qu'exceptionnels : parquets, lavage plafond ou des murs, carreaux. Si elle les acceptait, étant dans des familles différentes, elle pourrait avoir à les faire plusieurs jours de rang.

## REMUNERATION

En cas de prise en charge par la Caisse d'Assurance, cette dernière fixe le montant de participation de la Famille, et rembourse le complément à l'Association.

S'il n'y a pas de prise en charge, l'Association se réfère à un barème récemment mis en place. Ce barème tient compte d'une part du prix de revient horaire réel d'une Aide Familiale (salaire + charges sociales), d'autre part, du quotient familial de chaque foyer (revenus globaux divisés par le nombre de personnes vivant au foyer). Ainsi, chacun pourra connaître, lors de la demande, le montant maximum qu'il devra acquitter. Ce montant est dans la pratique toujours inférieur au prix de revient.

Pour équilibrer son budget, l'Association doit donc faire appel aux subventions et organiser des fêtes.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter l'un des membres du Bureau :

Présidente :	Mme PRONOST Kéramestr PLOUZANE	tél. 89.41.56
Vice-Présidente :	Mme BILCOT Kernazec PLOUZANE	tél. 89.43.87
Secrétaire :	Mme JEGOU Kérivin PLOUZANE (demandes de prise en charge)	tél. 80.01.97
Trésorière :	Mme LE GALL Kerlavézan PLOUZANE	tél. 89.40.96

Responsables de la distribution des journées de travail :

- Mme LOAEC Kerhallet LOCMARIA PLOUZANE	tél. 89.40.47
- Mme LAREUR Feunteun Sané PLOUZANE	tél. 89.41.32

Les Aides Familiales qui travaillent sur notre Commune sont :

- Mmes Anne LE GENTIL Anne CARIOU Solange HERVE Joséphine QUEMENER
---

## " V I E   L I B R E "

Connaissez-vous ?

C'est un mouvement de Buveurs guéris.

Réflexion d'une de nos militantes :

"Je n'ai pas eu la chance de connaître ce mouvement il y a 20 ans. Oh ! Combien j'aurais voulu aller sonner à la porte d'un buveur ou d'une buveuse guérie pour l'entendre dire "nous pouvons faire quelque chose ... Il a fallu attendre de longues années, cacher sa peine et la détresse de toute la famille".

A "Vie Libre" nous considérons l'alcoolisme comme une maladie et nous croyons à la guérison. C'est notre confiance, notre amitié que nous voulons partager.

A tous ceux qui pensent, face à une buveuse ou un buveur, "pour lui ce n'est pas la peine de tenter quelque chose, jamais il n'acceptera de se reconnaître malade et de faire une cure"

A tous ceux-là nous répondons : "Il faut tout essayer !" et justement le contact avec une personne guérie intervient beaucoup dans la guérison.

Le Mouvement "VIE LIBRE" a démarré en 1937. Actuellement, il compte 827 buveurs guéris et abstinents volontaires dans le Finistère. A PLOUZANE, il y a une quarantaine de membres habitant les différents quartiers de la Commune et ayant des professions différentes.

C'est un mouvement apolitique et non confessionnel qui aide les malades alcooliques à redevenir des personnes en bonne santé, des personnes libres et conscientes de leurs devoirs vis-à-vis d'eux-mêmes et des autres.

Notre Mouvement n'est pas une petite boutique fermée, une amicale de bons copains heureux d'en être sortis. Nous sommes tous conscients qu'il y a des buveurs à sauver, des familles entières à secourir et des causes profondes de l'alcoolisme à combattre : mauvaises conditions de logement, de travail, publicité provenant de trusts de vin et d'alcool, etc...

Si vous avez un problème, nous pouvons vous aider et pour cela nous vous indiquons quelques adresses et numéros de téléphone :

M. JEGOU Jean et Marie Langoulian	tél. 89.40.44
M. DUVAL Yvette Langoulian	
M. KERNEVES René et Annick	tél. 45.54.43
2, allée des thuyas	
M. MEAR François et Madeleine	tél. 45.56.02
Lanrivinec, rte du CNEXO	
M. NICOL Jean et Marie Louise	
Kérésoun Route du Dellec	
M. TANGUY Bertrand et Lucienne	
12, allée des Eglantines	

Une Association de veuves... pourquoi ?  
Deux chiffres répondent à cette interrogation :

- La France compte 3 millions de veuves
- Un foyer sur quatre est un foyer de veuve.

A ce nombre effarant correspond une multitude de problèmes matériels et moraux. Ne citons que les principaux : l'emploi, la santé, le logement, l'éducation et l'orientation des enfants, et surtout les ressources... Problèmes qui ont été trop souvent méconnus.

Grâce aux Associations départementales des Veuves civiles, l'opinion et les Pouvoirs publics prennent peu à peu conscience du PROBLEME NATIONAL que représentent les angoissantes difficultés du veuvage.

C'est aux veuves qu'il appartient d'exprimer les difficultés des veuves, et de proposer des solutions qui devront se traduire en mesures législatives.

Les veuves trop souvent ignorent leurs droits, ou rencontrent des difficultés administratives pour les obtenir. L'A.D.V.C. du Finistère a tenu une réunion le dimanche 11 décembre à la salle municipale de PLOUZANE afin de faire savoir qu'elle est à leur disposition pour les aider, les soutenir et les renseigner, soit à la Permanence départementale de BREST, 1 rue Proud'hon (tél. 80.42.23), soit par l'intermédiaire de ses responsables locales.

A PLOUZANE : Madame AUTRET, Coat-Omnès.

=====

Qu'est-ce que l'infirmité motrice cérébrale

L'infirmité motrice cérébrale, I.M.C., est provoquée par une lésion cérébrale accidentelle. Cette lésion résulte parfois d'une maladie de la mère pendant la grossesse, le plus souvent d'un accouchement difficile ou de la prématurité.

Cette atteinte se manifeste par des raideurs, des gestes involontaires, des troubles de l'équilibre, certaines paralysies. Elle peut être accompagnée de troubles intellectuels, sensoriels ou affectifs.

Qu'est-ce que l'Association des I.M.C.

L'Association a pour but de permettre aux parents :

- de veiller à la défense des intérêts matériels et moraux de leurs enfants ;
- de représenter les parents auprès des Etablissements de l'Education Nationale, des pouvoirs publics et agir légalement en leur nom. Notre association est représentée à la Commission Départementale de l'Education Spécialisée et à deux Commissions de circonscription post -élémentaire.
- de documenter les parents sur tout ce qui concerne la vie, l'orientation et l'avenir de l'enfant ;
- d'étudier et de réaliser tous les projets propres à la matérialisation de ces buts.

Notre programme :

Après un recensement le plus complet possible des personnes atteintes d'une Infirmité Motrice Cérébrale (I.M.C.) il s'agissait donc :

- de dénombrer les I.M.C. de tous âges et de tous handicaps ;
- de déterminer le degré de leur handicap, afin d'étudier les chances d'insertion scolaire ou professionnelle et le type d'accueil ou d'aide nécessaire à cette insertion ;
- d'établir par là, en fonction des structures existantes, leur adaptation à ce type de handicap (projet des "Pâquerettes" à DIRINON qui vient de recevoir un avis favorable de la "Commission Régionale des Institutions Sociales" et l'approbation définitive de la "Commission des Opérations Immobilières) ;
- de créer un Ferme-Foyer qui hébergerait et ferait travailler des adultes handicapés.

## COMMUNICATION

Conformément à l'article 1406 I du Code Général des Impôts, nous signalons aux propriétaires qu'ils doivent obligatoirement déclarer en Mairie ou au Bureau du Cadastre :

1°)- toutes constructions nouvelles et locaux faisant l'objet de reconstruction, addition de construction, démolition ou changement d'affectation (ex. : aménagement de chambres, etc...) et qui n'ont pas fait l'objet d'un permis de construire.

2°)- toutes parcelles non bâties faisant l'objet d'un changement de nature de culture ou de consistance.

Les suppléments d'imposition peuvent être établis dans le cas de non déclaration ou d'une déclaration inexacte pour les 4 années précédentes.

## A V I S

Nous vous invitons à inscrire les numéros de téléphone des services de Police et d'incendie de PLOUZANE, sur la première page verte de votre annuaire; un emplacement est réservé à ces numéros, mais vous pouvez aussi les inscrire sur votre appareil :

POMPIERS : 03.27.66

GENDARMERIE : 89.44.02

### Inscriptions sur les listes électorales :

Les personnes nouvellement arrivées sur la commune et les jeunes nés entre le 1er janvier 59 et le 28 Février 60 doivent se faire inscrire sur les listes électorales avant le 31 Décembre 1977. Se présenter en mairie muni d'une pièce d'identité.

.../...

# A V I S

## Recensement de la classe 1980 - 1ère tranche

Les jeunes gens nés entre le 1er janvier 1960 et le 31 mars 1960 doivent se faire recenser à la mairie avant le 31 Janvier 1978, munis du livret de famille des parents.

## Etablissement de carte d'identité et de passeport.

### CARTE D'IDENTITE :

Demande à faire à la mairie, sur présentation du livret de famille. Fournir 2 photos récentes, 1 timbre fiscal à 15 F et éventuellement la carte d'identité périmée. Pour les enfants mineurs, autorisation des parents (imprimé fourni par la mairie).

### PASSEPORT :

Demande à faire à la mairie sur présentation du livret de famille et de la carte d'identité. Fournir 2 photos récentes, 1 timbre fiscal à 100 F.

Les enfants peuvent être inscrits sur le passeport de leurs parents jusqu'à l'âge de 15 ans. Fournir 2 photos pour chaque enfant au-dessus de 7 ans.

## Branchement assainissement

### 1)- EAUX USEES :

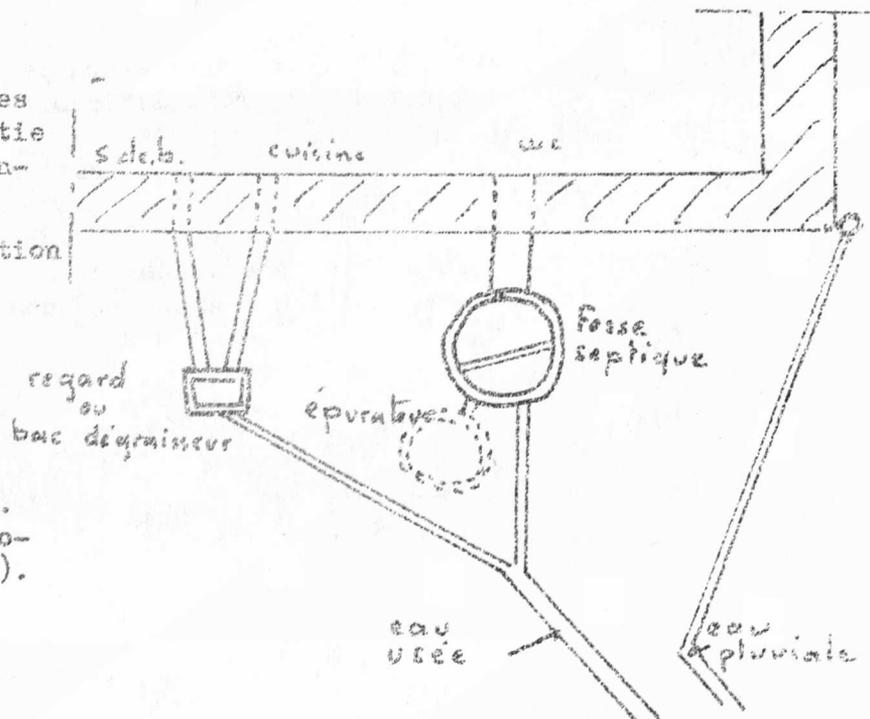
a)- brancher de préférence les eaux (vannes, W.C.) à la sortie de la fosse septique (abandonner l'épurateur).

b)- joindre à cette canalisation les eaux usées de cuisine et salle de bains.

a) et b) à diriger vers la canalisation Eaux Usées.

### 2)- EAUX PLUVIALES :

gouttières à diriger vers le 2ème réseau : Eaux Pluviales. (branchement en limite de propriété à la base des tampons).



## CARTE du COMBATTANT

La carte du Combattant a été instituée en 1926 et ne concernait donc que les combattants de la guerre 14-18. Ensuite elle a été étendue à ceux de 39-45 et, en décembre 1974, aux personnes ayant participé aux opérations d'Afrique du Nord entre le 1er janvier 1952 et le 2 juillet 1962.

La carte du Combattant ouvre droit :

- au bénéfice des diverses institutions de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (secours en argent, prêts, etc...) ;
- à la retraite du Combattant ;
- pour les assurés sociaux, à la retraite professionnelle anticipée ;
- éventuellement à des avantages en matière de retraite mutualiste (retraite majorée par l'Etat), de retraite des cadres, etc....
- éventuellement à des avantages de carrière (bonifications, majorations).

D'autre part, les titulaires de la carte du Combattant ont droit au port des insignes de la Croix du Combattant.

La demande de carte du Combattant peut se faire en mairie où il vous sera remis l'imprimé spécial de demande auquel seront jointes une fiche individuelle d'Etat-Civil et copie de la fiche de démobilisation. Au besoin, les services de la mairie se chargent de l'envoi du dossier ainsi constitué à l'Office Départemental des Anciens Combattants.

-----

REFLEXIONS SUR LA GUERRE D'ALGERIE

La presse locale a relaté avec force les cérémonies du 11 Novembre qui, cette année, ont revêtu un caractère peu ordinaire : remise de drapeaux (souvent après bénédiction) et de décorations pour les anciens d'Algérie.

C'est pourquoi, en tant que citoyens ayant connu la guerre d'Algérie, nous tenons à apporter des éléments de réflexion.

Pourquoi la guerre d'Algérie ?

Cette guerre, qui a fait 30 000 morts du côté français et un million du côté algérien, a duré 8 ans (1er novembre 1954 à mars 1962).

Au retour de la guerre 39-45 dans leur pays, les combattants algériens, qui s'étaient battus souvent avec héroïsme aux côtés des Français, ont voulu retrouver cette liberté et cette égalité qu'ils avaient défendues en Europe, c'est-à-dire un peu de démocratie et de justice. Ils ont essayé d'obtenir cela par des manifestations pacifiques et par la voie parlementaire (élections de 1948 et 1951).

Mais les gros colons, qui avaient des intérêts à sauver (des millions d'hectares pour certains), ne se sont pas laissés faire et ont réagi brutalement :

- Truquage des élections (résultat connu d'avance),
- Répression féroce sur les candidats (emprisonnement),
- Exploitation accrue des travailleurs algériens,
- Non reconnaissance de leur identité.

Tout cela avec la bénédiction des autorités politiques et militaires.

Ce qui a amené, en dernier ressort, le peuple algérien à choisir la lutte armée pour chasser les Européens d'Algérie.

La suite :

- beaucoup de morts dans les deux camps ;
- envoi du contingent de rappelés sans tenir compte de leur situation et contre leur avis, pour une durée de 24 à 30 mois pour certains ;
- massacre d'innocents, camp de regroupement, tortures ;
- à travers la "pacification", des scènes inoubliables pour plusieurs d'entre nous qui croyions défendre une cause juste : les intérêts de la France.

.../...

.../...

Des questions demeurent :

- Pourquoi cette guerre ?
- Quels étaient les intérêts en jeu ?
- Pourquoi vouloir maintenant essayer de se justifier alors qu'on nous a emmenés contre notre gré et pour des raisons qu'on nous a cachées ?

Que de fois ne nous a-t-on pas répété que : l'Algérie ne pouvait pas vivre sans la France, et vice versa, et pourtant ....

Plus jamais cela.

Nous devons faire en sorte que ce genre de guerre contre l'intérêt des peuples et pour les intérêts de quelques-uns, ne se reproduise plus. Pour que nos 30 000 camarades morts en Algérie, ainsi que le million de morts algériens, n'aient pas disparu pour rien, il est nécessaire d'œuvrer pour qu'une véritable justice soit appliquée partout et pour que le racisme n'ait plus droit de cité.

Un groupe d'Anciens d'Algérie.

Nota :

Que les associations d'anciens d'A.F.N. essaient d'obtenir des avantages, entre autres l'avancement de l'âge de la retraite, c'est leur droit, mais à notre avis, elles doivent s'en tenir uniquement à cela.